Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie

suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 2 (1956)

Heft: 16

Artikel: La maison suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847505

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Maison Suisse

Dans notre précédent numéro, nous avons publié un article concernant l'hôpital suisse que nous avait aimablement communiqué la Chambre de Commerce Suisse en France. Faute de place, nous n'avions pu y faire figurer celui sur la Maison suisse. Le voici in extenso. L'hôpital suisse, la Maison suisse, deux projets que tout Suisse de Paris devrait avoir à cœur de voir réalisés.

La Rédaction.

Bien qu'elle ne se soit peut-être pas exprimée dans des actes officiels, l'idée de créer une maison suisse à Paris était sans doute depuis de nombreuses années présente à l'esprit de bien des membres de notre colonie. Elle a pris une forme concrète après que le Conseil de la Chambre de Commerce Suisse en France s'en soit saisi, dans sa séance du 3 décembre 1954, et en ait informé le Comité central des prési-

Le financement en sera assuré à la fois par le capital de la société et par des emprunts à intérêt fixe. Un délai minimum de deux à trois ans sera nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Nos membres ont applaudi sans réserve à cette initiative. Dès les premiers jours, les demandes de locaux dépassaient les surfaces prévues, dans un projet initial, pour les bureaux des sociétés industrielles et commerciales suisses à Paris. Avant même que des projets précis aient pu être élaborés, les promesses de souscription au capital de la société atteignaient déjà un montant très encourageant, de même que les offres de participation à l'émission d'un emprunt.

Notre Commission d'initiative a pris connaissance de ces résultats avec une légitime satisfaction et a proposé au Conseil d'en prendre acte et de constituer une société civile « La Maison Suisse de Paris », qui poursuivra l'étude du projet jusqu'au moment

Désirant améliorer notre journal, nous faisons un pressant appel à tous ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement. Faites votre versement à notre C.C. 12273-27, 10, rue des Messageries, en écrivant au verso votre nom en lettres majuscules.

dents des sociétés suisses de Paris le 5 janvier 1955. De plus, une notice a été adressée le 9 septembre 1955 à tous les membres de Paris et de Suisse de la Chambre de Commerce Suisse en France, leur exposant les grandes lignes du projet et leur demandant leur avis. Les buts de la maison suisse étaient exposés en trois points :

- créer un lien entre tous les Suisses de Paris;

- servir le prestige suisse en France;

— centraliser les différents services et organismes actuellement dispersés dans les quartiers les plus divers de la capitale.

La maison suisse doit abriter le siège de la Chambre de Commerce et des principales sociétés suisses de Paris, si possible celui de l'Office national suisse du tourisme et de la Swissair; un centre culturel, un hall d'exposition de produits suisses, des salons de lecture et de réunion, une bibliothèque, etc.; des locaux pour les sociétés industrielles, commerciales et financières suisses intéressées; un restaurant, un garage et éventuellement un hôtel, qui servirait efficacement notre propagande touristique tout en contribuant à faire de la Maison suisse un pôle d'attraction dans la capitale française.

où elle devra passer la main, pour la réalisation proprement dite, à une société commerciale.

Les deux projets, celui d'un hôpital suisse et celui d'une maison suisse, sont inspirés d'un même esprit patriotique, d'un même désir d'unir la colonie suisse de Paris autour d'une réalisation qui serve ses intérêts en même temps que le prestige de notre pays. En revanche, le but doit en être atteint par des moyens différents, puisque l'hôpital suisse s'est placé délibérément sur le terrain de la philanthropie et fait appel à des dons, tandis que la maison suisse a été conçue comme une affaire commerciale et sollicite des placements dont l'intérêt et l'amortissement seront assurés normalement à l'aide des loyers. Ces deux initiatives sont donc complémentaires. C'est pourquoi les promoteurs de l'hôpital suisse et de la maison suisse ont décidé de poursuivre leurs efforts en plein accord, dans un esprit de solidarité et d'assistance mutuelle. La réalisation plus ou moins rapide des deux projets dépendra de leurs possibilités propres, mais il nous paraît indispensable de les pousser avec une égale vigueur, un égal enthousiasme et une même foi dans leur utilité profonde.